

Commission permanente du 15 juin 2026

Réunis le lundi 15 juin 2026, les élus du Conseil départemental de la Nièvre ont examiné et adopté plusieurs rapports inscrits à l'ordre du jour de la Commission permanente. Fidèle à sa feuille de route et à son engagement au service des Nivernaises et des Nivernais, l'exécutif départemental poursuit la mise en œuvre de ses quatre ambitions de mandat : prendre soin de tous à tout âge, mettre la jeunesse au cœur du renouveau, piloter les changements écologiques et réveiller les fiertés nivernaises.

Prendre soin de tous à tout âge

La vie culturelle nivernaise continue d'être soutenue à travers l'attribution de **33 000 € de subventions à neuf structures qui contribuent à faire vivre la création artistique, l'éducation culturelle et les manifestations de proximité** sur l'ensemble du territoire.

Sont notamment accompagnés La Transverse-Métalovoice à Corbigny, l'École de musique, de danse et de théâtre de Puisaye-Forterre, l'association Rezo'nances pour le festival Trois jours avec Achille, Morvan Festi Rencontres pour le festival Morvan Irlande Écosse, Trait d'Union 58 pour le Salon du livre et le festival des Avant-Premières de Cosne, Le Barrage pour le festival des Mange-Camions, Stormbox Records pour l'événement culturel et patrimonial M'y allant promener, La Fermactory pour le Fermactory Festival ainsi que l'association Respire et son projet artistique et écologique à Saint-Amand-en-Puisaye.

Ces aides permettent de soutenir la création artistique, les festivals, les actions menées notamment auprès des scolaires et des résidents de maisons de retraite, tout en contribuant à l'animation culturelle des territoires ruraux. Le sport fait également l'objet d'un soutien important. Une convention pluriannuelle d'objectifs est notamment conclue avec le Comité départemental de gymnastique. **Trente-quatre manifestations sportives** organisées dans l'ensemble du département **bénéficient également d'un accompagnement pour un montant de 26 960 €**, contribuant à la pratique sportive, à l'animation des territoires et au rayonnement de la Nièvre.

Dans le domaine de la santé, une nouvelle étape est franchie pour renforcer l'accès aux soins des personnes âgées. La Commission permanente a approuvé une **convention permettant aux médecins salariés du Centre départemental de santé d'intervenir dans les EHPAD, contribuant ainsi à améliorer la prise en charge médicale des résidents les plus fragiles.**

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

Mettre la jeunesse au cœur du renouveau

Favoriser la protection, l'accompagnement et l'épanouissement des enfants demeure une priorité constante de l'action départementale.

Le Conseil départemental a ainsi approuvé **l'ouverture, à compter du 15 juin 2026, de la nouvelle Cité de l'Enfance à Nevers**. Ce nouvel équipement regroupe désormais sur un site unique l'ensemble des activités de la Maison départementale de l'Enfance et de la Famille.

Avec une capacité globale de **108 places** et mesures d'accompagnement, dont **72 places d'hébergement** et **36 mesures d'assistance éducative en milieu ouvert**, la Cité de l'Enfance permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Cet investissement majeur du mandat fera l'objet d'une inauguration officielle à la rentrée prochaine.

Le soutien aux familles et à la parentalité se renforce également avec la **mise en œuvre**, en partenariat avec la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, **du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité**. Déployé sur le territoire de Nevers et du Sud Nivernais, ce programme s'adresse aux familles avec des enfants de 3 à 6 ans et vise à renforcer les compétences parentales, les aptitudes relationnelles des enfants et les liens au sein de la famille.

Ces actions traduisent une même volonté : agir le plus tôt possible, soutenir les familles et offrir aux enfants nivernais les meilleures conditions pour grandir.

Piloter les transitions écologiques

Le Conseil départemental poursuit son accompagnement des transitions écologiques, en soutenant à la fois l'évolution des pratiques agricoles, l'installation de nouveaux exploitants et la préservation des ressources naturelles.

Dans ce cadre, **une subvention de 47 000 € est attribuée à Bio Bourgogne-Franche-Comté** afin d'accompagner le développement de l'agriculture biologique dans la Nièvre, de favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de renforcer l'accompagnement des producteurs engagés dans ces démarches.

L'association Semeurs du Possible bénéficie quant à elle d'une **aide de 10 000 € pour l'animation des espaces-tests maraîchers** du Marault à Magny-Cours et de Luzy. Ces dispositifs permettent à de futurs agriculteurs de tester leur projet avant une installation durable, tout en renforçant la production alimentaire locale.

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

L'installation et la modernisation des exploitations agricoles continuent également d'être encouragées. **Deux projets sont ainsi accompagnés pour un montant total de 14 200 €.** À Montigny-en-Morvan, un jeune agriculteur développe un projet de diversification en vente directe associant certification biologique et Label Haie. À Arquian, une installation en élevage ovin est soutenue afin de renforcer la production agricole locale.

Cette dynamique se traduit également par le **soutien apporté au 26e Concours régional des fromages fermiers de Bourgogne**, organisé cette année à Garchy, qui valorise le travail des producteurs de lait de vache, de chèvre et de brebis et les savoir-faire agricoles régionaux.

Enfin, **plusieurs opérations de gestion durable des forêts départementales ont été validées.** Elles concernent notamment la rénovation d'une desserte forestière au « Bois Malade » à Vitry-Laché et la reconstitution d'un peuplement forestier au Mont Préneley à Glux-en-Glenne afin d'adapter les forêts nivernaises aux effets du changement climatique.

Réveiller les fiertés nivernaises

Afin de permettre la réalisation de projets structurants dans les territoires, la Commission permanente a décidé de **prolonger la durée de validité des aides accordées à 51 opérations d'investissement** inscrites dans les contrats-cadres de partenariat, représentant près de 5 millions d'euros d'engagements départementaux. Ces projets concernent notamment des rénovations énergétiques, des équipements publics, des opérations de revitalisation de centres-bourgs ou encore des aménagements touristiques et culturels.

La valorisation du patrimoine constitue également un levier important d'attractivité et de transmission. La Fondation du Patrimoine, la Fédération Rempart Bourgogne-Franche-Comté et l'association Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté bénéficient ainsi du soutien départemental pour leurs actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti et des savoir-faire locaux.

Le réseau des Sites clunisiens du Nivernais-Morvan fait également l'objet d'un engagement renouvelé dans le cadre de la candidature du réseau clunisien au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parce que la vitalité d'un territoire repose aussi sur l'engagement de ses habitants, une première répartition du Fonds départemental d'animation cantonale permet de **soutenir 22 associations pour un montant total de 7 250 €.** Ces aides accompagnent des manifestations culturelles, sportives, touristiques ou de jumelage qui participent à la vitalité des communes et au lien social.

Contacts :

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

Cet engagement en faveur de l'attractivité des centres-bourgs se poursuit à travers la Foncière Cœurs de Nièvre, qui **accompagne sept opérations de revitalisation commerciale et urbaine**.

Cet outil contribue à lutter contre la vacance commerciale, à maintenir les commerces de proximité et à renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs.

“

« Ces décisions traduisent une même exigence : être utiles aux Nivernais et à la Nièvre. Soutenir la protection de l'enfance, la santé, la culture, le sport, l'agriculture, le patrimoine, les transitions écologiques ou les commerces de proximité, c'est continuer à faire vivre un service public départemental proche, concret et attentif aux réalités du quotidien. Notre responsabilité est de tenir ce cap avec sérieux, proximité et constance, pour préparer l'avenir de la Nièvre sans laisser de côté aucun territoire ni aucun Nivernais. »

”

Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre